

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAUX, Gérald BRÉZIN.

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT à José HERBET, Laurence BÉCUE à Jeannine BENOIT.

Secrétaire de séance : Claire ROUSSEL

Projet de Développement et d'Aménagement Durable

Antony DELVILLE présente le PADD relatif au PLUI de la communauté de communes ouest Amiens concernant les orientations économiques, touristiques et sociales de ce plan. Après discussion, le conseil municipal approuve ce dernier à l'unanimité.

Création de toilettes handicapés salle rue d'amour : demande de subvention au conseil départemental

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un devis de la société « Chauff Clim » concernant la création de toilettes handicapés à la salle rue d'Amour pour un montant de 2 233,37 € HT et indique qu'une subvention au taux de 25 % du conseil départemental peut être obtenue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le projet et de solliciter l'aide du département au taux de 25 % soit 558,34 €.

Tarifs centre de loisirs d'été 2016

Le centre de loisirs d'été fonctionnera du 11 juillet au 12 août 2016. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de fixer les tarifs suivants selon le quotient familial (QF) :

- Enfants de Picquigny et ressortissants de la CCOA :
 - QF inférieur à 5 400 € : 10 € / jour ; 26 € par semaine
 - 5 400 € < QF < 8 400 € : 12 € / jour ; 30 € par semaine
 - QF supérieur à 8 400 € : 14 € / jour ; 34 € par semaine
- Enfants hors CCOA :
 - QF inférieur à 5 400 € : 10 € / jour ; 35 € par semaine
 - 5 400 € < QF < 8 400 € : 12 € / jour ; 42 € par semaine
 - QF supérieur à 8 400 € : 14 € / jour ; 49 € par semaine

Cantine : 3.20 € par repas

Déduction carte loisirs (CAF) : 2.80 € par jour

Motion contre la fermeture de la trésorerie de Picquigny

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du projet de fermeture de la perception de Picquigny programmée au 1er janvier 2017 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal s'oppose fortement à la fermeture de la trésorerie et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd tribut au service public en milieu rural.

Approbation de la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et approbation des avenants

Monsieur le maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les termes de la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols et approbation des avenants et d'autoriser le maire à procéder à sa signature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les termes de ladite convention et autorise le maire à signer ce document.

Encaissement d'un chèque

Le conseil décide d'accepter l'encaissement d'un chèque d'un montant de 13 558,71 € de la société APRIL concernant le remboursement des salaires des agents en maladie.

Modification de la délibération d'affectation des résultats

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée la précédente délibération du 24 mars 2016 par laquelle le conseil municipal avait voté l'affectation des résultats de l'exercice 2015. Or, afin de ne pas déséquilibrer la section d'investissement lors du vote du budget primitif de l'exercice 2016, et compte tenu du montant important du résultat de fonctionnement, il conviendrait de voter une affectation complémentaire de résultats au compte 1068 afin d'abonder les recettes d'investissement compte tenu de la programmation des travaux 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'annuler la délibération d'affectation des résultats votée le 24 mars 2016 et prend la décision d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat au 31/12/2015 : 323 292,94
- Affectation obligatoire compte 1068 : 34 597,63
- Affectation complémentaire : 150 000,00
- Report en fonctionnement compte 002 : 138 695,31

Fiscalité directe locale : vote des taux

À l'unanimité, le conseil municipal décide de reconduire les taux votés en 2015, soit :

- Taxe d'habitation : 19,24 %
- Foncier bâti : 21,69 %
- Foncier non bâti : 28,71 %

permettant d'obtenir un produit fiscal de 329 317 €.

Budget primitif 2016

À l'unanimité, l'assemblée vote le budget primitif de l'exercice 2016, lequel peut se résumer ainsi :

- Section de fonctionnement : 1 250 535 € en dépenses et en recettes
- Section d'investissement : 1 121 573 € en dépenses et en recettes

Communications diverses :

- Une visite du presbytère a eu lieu avec Pascal BRASSART, architecte afin d'étudier la faisabilité de création de logements à l'étage ; trois logements pourraient être créés : 2 au premier étage et un au deuxième étage.

- Exposition de peintures ce week end à la collégiale ; vernissage vendredi 22 avril à 18 heures.

- Le congrès des anciens combattants a eu lieu dimanche 17 avril à Picquigny.

- Problèmes de stationnement parking Cavée d'Airaines (voiture encore stationnée alors que les anciens propriétaires sont partis de Picquigny).

- Le 23 avril a lieu à Picquigny le slalom nationale 3 de canoé kayak.

- Le 30 avril inauguration de la base nautique à 11 heures.

